

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 10 NOVEMBRE 2025 À 19 h, À LA
SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-
TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PIERRE AUGER, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Monsieur Jocelyn Nolin	conseiller numéro	3
Madame Cindy Mathieu	conseillère numéro	4
Monsieur Bernard Côté	conseiller numéro	5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Auger, maire.
Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Pierre Auger, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et prise des présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Greffe
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2025;
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2025;
 - 3.3 Résultats des élections générales 2025 des postes 1 et 5;
 - 3.4 Dépôt des intérêts pécuniaires;
4. Administration et trésorerie
 - 4.1 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2025;
 - 4.2 Dépôt de la correspondance
 - 4.3 Dépôt des états financiers 2024;
 - 4.4 Dépôt du rôle 2026-2027-2028;
 - 4.5 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité;
 - 4.6 Retrait signataire institution financière caisse Desjardins;
5. Première période de questions;
6. Gestion du territoire;
7. Demande communautaire;
 - 7.1 Escouade Gleason et journée neige et transports saison 2025-2026;
 - 7.2 Contribution 12/18 Centre-du-Québec pour l'année 2026;
 - 7.3 Demande de contribution pour les cuisines collectives;
8. Compte rendu des comités municipaux;
 - 8.1 MRC
 - 8.2 Loisirs
9. Deuxième période de questions;
10. Divers;
11. Levée de la séance.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constitué par le président.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-11-155**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Jocelyn Nolin et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Les points 4.7, 4.8 et 4.9 retirés de l'ordre du jour et reportés à l'ordre du jour du mois de décembre 2025 ;

- Fusionner les points 7.1 et 7.2 pour en faire un seul point, soit le 7.1 intitulé Escouade Gleason et journée de neige et transport pour la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2025 2025-11-156

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Groleau, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2025 2025-11-157

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Jocelyn Nolin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.3 RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 AU POSTE 1 ET 5

À la suite des élections générales municipales de 2025, deux postes étaient en élection, soit les postes numéro 1 et numéro 5.

Poste	numéro	1
Monsieur Alain Groleau, élu sortant, et monsieur Marc Parent étaient candidats.		
Les résultats du scrutin sont les suivants :		

- 144 votes pour monsieur Alain Groleau
- 87 votes pour monsieur Marc Parent

Monsieur Alain Groleau est donc déclaré élu au poste numéro 1, ayant obtenu une majorité de 57 voix.

Poste	numéro	5
Madame Brigitte Nadeau, élue sortante, et monsieur Bernard Côté étaient candidats.		
Les résultats du scrutin sont les suivants :		

- 137 votes pour monsieur Bernard Côté
- 94 votes pour madame Brigitte Nadeau

Monsieur Bernard Côté est donc déclaré élu au poste numéro 5, ayant obtenu une majorité de 43 voix.

3.4 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ;

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et la greffière-trésorière confirme le dépôt des mises à jour des déclarations des intérêts pécuniaires de ses membres du conseil :

- Monsieur Alain Groleau
- Madame Marie-Josée Roulx
- Monsieur Jocelyn Nolin
- Madame Cindy Mathieu
- Monsieur Bernard Côté
- Monsieur Pierre Lenoir
- Monsieur Pierre Auger

4. ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2025 2025-11-158

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2025 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 67 610.32 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d'autoriser certaines dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2025 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 67 610.32\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Roulx, appuyé par madame Cindy Mathieu et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière.

4.2 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 4.2.1 Participation au Trio Desjardins pour l'emploi ;
- 4.2.2 Avis de cotisation et de retenue Revenu Québec ;
- 4.2.3 Communiqué de presse de l'UPA concernant le plastique agricole ;

- 4.2.4 Communiqué de presse de l'UPA concernant la taxation municipale ;
- 4.2.5 Correspondance de l'UPA concernant quelques chiffres en rafales concernant l'agriculture de notre région ;
- 4.2.6 Lettre ouverte de producteurs agricoles concernant des solutions concrètes pour soutenir les entreprises agroalimentaires régionales ;
- 4.2.7 Offre de service du département des ressources humaines de la MRC d'Arthabaska.

4.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 2025-11-159

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier 2024 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick aux membres du conseil par Mme Caroline Leduc de la firme comptable RDL SENCRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Nolin, appuyé par madame Cindy Mathieu et résolu :

QUE le rapport financier 2024 soit adopté, tel que déposé;

QUE le conseil autorise, par la présente, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à la transmission dudit rapport financier aux instances gouvernementales qui l'exigent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4.4 DÉPÔT DU RÔLE FONCIER 2026-2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 a été dressé conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur désigné, Pierre Huot, a déposé officiellement ledit rôle auprès de la Municipalité en date du 12 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit constater le dépôt du rôle pour les années concernées;

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Paris, directrice générale greffière trésorière, dépose aux membres du conseil le rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028.

4.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code Municipal du Québec* qui stipule que la greffière-trésorière doit déposer un état des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Paris, directrice générale greffière trésorière, dépose aux membres du conseil le rapport un état des personnes endettées envers la Municipalité et est déposé en annexe A.

4.6 RETRAIT D'UN SIGNATAIRE À L'INSTITUT FINANCIÈRE CAISSE DESJARDINS 2025-11-160

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco couture comme membre du conseil, était signataire auprès de l'institut financier Desjardins ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections générales municipales 2025, monsieur Marco Couture ne fait plus partie des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu de retirer tous les accès ainsi le retrait comme personne pouvant signer auprès de l'institution financière Desjardins de monsieur Marco Couture pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions a débuté à 19h 17 et s'est terminée à 19h35.

6. GESTION DU TERRITOIRE

7.COMMUNAUTAIRES, LOISIRS ET CULTURE

7.1 ESCOUADE GLEASON ET JOURNÉE DE NEIGE ET TRANSPORT SAISON 2025-2026 2025-11-161

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités sportives et récréatives auprès des jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le mont Gleason, situé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, constitue une infrastructure régionale reconnue offrant un environnement sécuritaire et adapté aux activités de ski alpin pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'une sortie de ski permet de promouvoir les saines habitudes de vie, l'activité physique et la participation sociale des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir ces activités en facilitant l'accès et en assurant un encadrement adéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Bernard Côté et résolu:

1. D'autoriser l'activité de l'Escouade Gleason et la journée neige de l'école Saint-Cœur-de-Marie destinées aux enfants de la Municipalité pour la saison 2025-2026;
2. D'autoriser le paiement des frais liés à l'activité, incluant transport, billets de ski, encadrement, location d'équipement ;
3. D'informer la Municipalité de Tingwick afin de coordonner la logistique de l'activité en collaboration avec le mont Gleason;
4. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Tingwick à titre d'information.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7.2 DEMANDE DE PARTICIPATION À L'ÉDITION 2026 TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI 2025-11-162

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des bourses de 800\$ par étudiant seront remises à la fin du projet ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation financière à l'édition 2026 du Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi d'un montant de 500\$ a été déposée à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de participer à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires seront disponibles au budget 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Cindy Mathieu, appuyé par monsieur Jocelyn Nolin et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick autorise de contribuer financièrement au projet Trio étudiant Desjardins pour l'emploi édition 2026 pour un montant de 500.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**7.3 CONTRIBUTION PARTENAIRE 12/18 CENTRE-DU-QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2026
2025-11-163**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Partenaire 12-18 Centre-du-Québec envers les adolescents de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services répond à des besoins importants auprès des jeunes entre 12 et 18 ans de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ;

CONSIDÉRANT QUE Partenaire 12-18 Centre-du-Québec travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les ressources locales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Nolin, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu de ce qui suit :

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita » de 2.95\$ soit 1 398.30\$ afin de recevoir les services d'accompagnement de Partenaire 12-18 Centre-du-Québec ;

D'AUTORISER madame Julie Paris, directrice générale et greffière trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**7.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LES CUISINES COLLECTIVES
2025-11-164**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Cuisines collectives est actif sur le territoire de la Municipalité et offre des activités culinaires et communautaires accessibles à l'ensemble de la population, répondant à une diversité de besoins, tels que l'autonomie alimentaire, le développement de compétences, la socialisation et la saine alimentation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande de soutien financier auprès de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance des services et activités offerts par Les Cuisines collectives pour le mieux-être, la participation citoyenne et la qualité de vie de toute la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise s'inscrit dans les orientations municipales en matière de développement social, de prévention et de promotion de saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Jocelyn Nolin et résolu :

1. D'accepter la demande déposée par Les Cuisines collectives concernant le soutien financier;
2. D'autoriser le soutien financier pour un montant de 500\$ et également d'autoriser la mise à disposition du local;
3. De reconnaître les Cuisines collectives comme un organisme qui contribue à la vitalité sociale et communautaire en offrant des activités inclusives pour toutes les citoyennes et tous les citoyens;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8 COMpte rendu des comités municipaux

8.1 MRC D'ARTHABASKA

- 8.1.1 Aucune rencontre a été tenue depuis le dernier conseil municipal.

8.2 COMITÉ LOISIRS

- 8.2.1 La fête des enfants se poursuit cette année avec le village des lutins. La fête aura lieu le 29 novembre et nécessite une réservation.

9 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posé.

10 SUIVI DES DOSSIERS DIVERS

Aucun suivi de dossier en cours

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

2025-11-165

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau, de lever de la séance à 19 h 46.

«Je, Pierre Auger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Pierre Auger
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière

